



Anne CAUDESAYGUES  
Commissaire-priseur judiciaire

**Enchères 46 - Anne CAUDESAYGUES sarl  
Anne Caudesaygues, Commissaire-priseur judiciaire**

1206 Route de Figeac, 46000 CAHORS - Tél/ 05 65 30 13 80

enchères46@wanadoo.fr - www.interenchères.com/46001

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES.**

A lire impérativement avant toute vente.  
TOUTES LES VENTES AUX ENCHERES SONT PUBLIQUES - CHACUN  
PEUT Y ASSISTER LIBREMENT ET GRATUITEMENT.

Le fait de participer à la vente soit directement en salle, soit par ordre d'achat écrit, soit par téléphone, soit par internet via interenchères-live.com, entraîne l'acceptation entière et sans réserve de l'ensemble des présentes conditions générales et des éventuelles conditions spéciales de vente aux enchères publiques.

A titre exceptionnel, des conditions spéciales peuvent être applicables à certaines ventes. Ces conditions spéciales sont consultables en l'étude et sont réputées avoir été annoncées verbalement par le commissaire-priseur avant la vente. Conformément à la législation en vigueur l'acheteur dispose d'un droit de rétractation d'un délai de 14 jours à compter de la prise en possession du bien ; le paiement étant comptant, la prise en possession est présumée être le jour de la vente.

**Le droit de rétractation ne s'applique pas aux ventes aux enchères avec public (même restreint) et en live (art L221-28 Code de la consommation) et ni aux ventes « on line » dont l'exposition seule est ouverte au public.**

**Il est applicable uniquement pour les ventes « online » ventes entièrement dématérialisées auxquelles le public ne peut assister . Le coût direct de renvoi sera à la charge de l'acquéreur. En cas d'usage du bien, le paiement d' une indemnité compensatrice sera demandé.**

**INFORMATIONS CONCERNANT NOS SOCIÉTÉS DE VENTE AUX ENCHÈRES :**

Le terme « commissaire-priseur » dans le présent document désigne à la fois l'opérateur de ventes volontaires déclaré auprès du Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques qui organise la vente des lots à titre volontaire et la personne physique ou morale titulaire de l'office de commissaire-priseur judiciaire commissaire de justice qui organise la vente des lots à titre judiciaire.

Anne CAUDESAYGUES SARL « Enchères Valentré 46 » agit comme opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régie par les articles L 312-4 et suivants du Code de commerce et a la qualité de mandataire du vendeur. Les rapports entre Anne CAUDESAYGUES SARL « Enchères Valentré 46 et l'acquéreur sont soumis aux présentes conditions générales d'achat qui pourront être amendées par des avis écrits ou oraux avant la vente et qui seront mentionnés au procès-verbal de vente. La participation aux enchères implique l'acceptation inconditionnelle des présentes conditions.

**1- Les biens mis en vente**

Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser avant la vente aux enchères, et notamment pendant les expositions.

Les mentions figurant au catalogue sont établies par Anne Caudesaygues SARL, Enchères 46 ou Maître Anne CAUDESAYGUES commissaire-priseur judiciaire et l'expert qui l'assiste et sont faites sous réserve des notifications et des rectifications annoncées au moment de la présentation du lot et portées au procès-verbal de la vente. Les mentions concernant le bien sont fonction de l'état des connaissances à la date de la vente et toute erreur ou omission ne saurait entraîner la responsabilité de Anne Caudesaygues SARL, Enchères 46 ou de Maître Anne CAUDESAYGUES commissaire-priseur judiciaire

Les mentions concernant la provenance et/ou l'origine du bien sont fournies sur indication du vendeur et ne sauraient entraîner la responsabilité de Anne Caudesaygues SARL, Enchères 46 ou Maître Anne CAUDESAYGUES commissaire-priseur judiciaire Les dimensions, les poids et les estimations des biens ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les couleurs des œuvres portées au catalogue peuvent être différentes en raison du processus d'impression. L'absence de mention dans le descriptif, les rapports, les étiquettes ou les annonces verbales d'une restauration, d'un accident ou d'un incident n'implique nullement que le lot soit en parfait état de conservation ou exempt de restauration, usures, craquelures, rentoilage ou autres imperfections. En outre, le ré-entoilage, le parquetage ou le doublage, ou toute autre mesure conservatrice du bien, ne sont pas signalés. Les biens sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente et aucune réclamation après l'adjudication ne sera admise, l'acquéreur étant responsable de l'examen et de la vérification de l'état du bien avant la vente. Les estimations sont fournies par Anne Caudesaygues SARL, Enchères 46 ou Maître Anne CAUDESAYGUES commissaire-priseur judiciaire et l'expert à titre purement indicatif et ne confèrent aucune garantie. Elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le bien sera vendu au prix estimé ou suivant la fourchette d'estimations. Vente de matériel informatique : Les logiciels de base DOS et parfois WINDOWS sont volontairement restés installés pour permettre aux acheteurs de mettre en place les logiciels de leur choix. Le fait de porter des enchères implique l'engagement formel pour l'acheteur de se mettre en règle vis-à-vis des licences installées dans l'unité centrale, c'est-à-dire de supprimer les logiciels restés installés et sous licence.

## **2- Les enchères**

Les acquéreurs potentiels sont invités à se faire connaître avant la vente afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles, la maison de ventes se réserve de demander à tout acquéreur potentiel de justifier de son identité, ainsi que de ses références bancaires. Tout enchérisseur est censé agir pour son propre compte sauf dénonciation préalable de sa qualité de mandataire pour le compte d'un tiers, acceptée par Anne Caudesaygues SARL, Enchères 46 ou Maître Anne CAUDESAYGUES commissaire-priseur judiciaire Afin que des enchères puissent être portées sur des lots dont l'estimation est égale ou supérieure à 15000 € (quinze mille Euros), il sera demandé un versement d'une caution de la somme de 5 000 € (cinq mille Euros) sur un compte réservé à cet effet.

### **Ventes volontaires :**

**Banque Populaire Occitane Titulaire : Anne CAUDESAYGUES SARL**

**IBAN : FR76 1780 7008 0513 2219 1696 436 BIC : CCBPFRPPTLS**

### **Ventes judiciaires :**

**CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATION – Titulaire Anne CAUDESAYGUES**

**IBAN : FR82 4003 1004 6000 0045 9537 W35 -BIC : CDCGFRPPXXX**

Le versement devra parvenir 48 heures avant la vente au plus tard . Dans le cas où l'objet ne serait pas acquis cette somme sera reversée intégralement.

Le mode usuel pour enchérir consiste à être présent dans la salle. Anne Caudesaygues SARL, Enchères 46 ou Maître Anne CAUDESAYGUES commissaire-priseur judiciaire se réserve le droit d'interdire l'accès à la salle de vente de tout acquéreur potentiel pour justes motifs.

Tout enchérisseur peut faire un ordre d'achat par écrit ou enchérir par téléphone ( sous certaines conditions ) ou par internet. Il devra à cet effet remplir un formulaire accompagné d'un relevé d'identité bancaire et deux copies de pièces d'identité au moins deux jours avant la vente. La maison de vente se charge gracieusement des enchères par téléphone mais ne pourra être tenue pour responsable d'un problème de liaison téléphonique ou d'un dysfonctionnement d'internet, ainsi que d'une erreur ou d'une omission dans l'exécution des ordres reçus.

Dans l'hypothèse de deux ordres d'achat identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui aura la préférence.

En cas d'enchères dans la salle pour un montant équivalent à un ordre d'achat, l'enchérisseur présent aura la priorité.

Le plus offrant et dernier enchérisseur sera déclaré adjudicataire par le coup de marteau suivi de l'indication « adjugé ». Anne Caudesaygues SARL, Enchères 46 ou Maître Anne CAUDESAYGUES commissaire-priseur judiciaire sera autorisé à reproduire sur le procès-verbal de vente et sur le bordereau d'adjudication les renseignements fournis par l'adjudicataire avant la vente. Toute fausse indication engagera la responsabilité de l'adjudicataire.

En cas de double enchère reconnue effective par le commissaire-priseur, le lot sera immédiatement remis en vente, toute personne intéressée pouvant concourir à la deuxième mise en adjudication.

Dans l'hypothèse où un prix de réserve aurait été stipulé par le vendeur, Anne Caudesaygues SARL, Enchères 46 ou Maître Anne CAUDESAYGUES commissaire-priseur judiciaire se réserve de porter des enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint.

Le prix de réserve ne pourra pas dépasser l'estimation basse figurant dans le descriptif ou modifiée publiquement avant la vente. Anne Caudesaygues SARL, Enchères 46 ou Maître Anne CAUDESAYGUES commissaire-priseur judiciaire

dirigera la vente de façon discrétionnaire, en veillant à la liberté des enchères et à l'égalité entre l'ensemble des enchérisseurs, tout en respectant les usages établis. Le commissaire-priseur se réserve de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer certains lots lors de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer des lots.

### **3- Enchères en direct via le service Live du site interencheres.com**

Si vous souhaitez enchérir en ligne pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com) et effectuer une empreinte carte bancaire (ni votre numéro de carte bancaire, ni sa date d'expiration ne sont conservés). Vous acceptez de ce fait que [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com) communique à Anne Caudesaygues SARL Enchères 46 ou Maître Anne Anne CAUDESAYGUES commissaire-priseur judiciaire tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. Anne CAUDESAYGUES SARL Enchères 46 ou Maître Anne CAUDESAYGUES commissaire-priseur judiciaire se réservent le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne. Dans le cadre de vente réalisée uniquement et totalement en live ou dématérialisée, l'acheteur dispose d'un délai de rétractation de 14 jours.

#### **Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.**

Si vous êtes adjudicataire en ligne, vous autorisez Anne CAUDESAYGUES SARL Enchères 46 ou Maître Anne CAUDESAYGUES commissaire-priseur judiciaire si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur.

#### Ces frais sont majorés :

- Pour les lots volontaires, majoration de 1,5 % HT du prix d'adjudication (soit + 1,80 %TTC).
- Pour les véhicules volontaires, majoration de 60 EUR HT par véhicule (soit 72 EUR TTC par véhicule).
- Pour les ventes judiciaires, majoration de 1,5% HT (soit 1,80 % TTC) des frais habituels.
- Pour les ventes caritatives, pas de majoration des frais habituels

Anne CAUDESAYGUES SARL Enchères 46 ou Maître Anne CAUDESAYGUES commissaire-priseur judiciaire ne peuvent garantir l'efficacité de ce mode d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

### **4- Ordres d'achat secrets via interencheres.com**

Anne CAUDESAYGUES SARL Enchères 46 ou Maître Anne CAUDESAYGUES commissaire-priseur judiciaire n'ont pas connaissance du montant maximum de vos ordres secrets déposés via [interencheres.com](http://interencheres.com). Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée. L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 5€, de 20€ à 199€ : 10€, de 200€ à 499€ : 50€, de 500€ à 999€ : 100€, de 1 000€ à 4 999€ : 200€, de 5 000€ à 9 999€ : 500€, de 10 000€ à 19 999€ : 1 000€, de 20 000€ à 49 999€ : 2 000€, de 50 000€ à 99 999€ : 5 000€, 100 000€ et plus : 10 000€. Si vous êtes adjudicataire via un ordre d'achat secret, vous autorisez Anne CAUDESAYGUES SARL Enchères 46 ou Maître Anne CAUDESAYGUES commissaire-priseur

judiciaire, si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur.

Ces frais sont majorés :

- Pour les lots volontaires, majoration de 1,5 % HT (soit +1,80 % TTC).
- Pour les véhicules volontaires, majoration de 60 EUR HT (soit + 72 EUR TTC par véhicule)
- Pour les ventes judiciaires, majoration de 1,5 % HT (soit 1,80 % TTC).
- Pour les ventes caritatives, pas de majoration des frais habituels.

Anne CAUDESAYGUES SARL ou Maître Anne CAUDESAYGUES commissaire-priseur judiciaire ne peuvent garantir l'efficacité de ce mode d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion

## 5- Le Paiement du prix et des frais d'adjudication

La vente est faite au comptant et en Euros. Toute personne qui se porte enchérisseur s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication augmenté des frais à la charge de l'acquéreur et de tous impôts ou taxes qui pourraient être exigibles. L'adjudicataire devra immédiatement donner ou confirmer son identité et ses références bancaires.

En sus du prix de l'adjudication, l'acheteur devra acquitter par lot les commissions et taxes suivantes :

22 % TTC pour les ventes volontaires

14.28 % TTC (soit 11,90 % HT) pour les ventes judiciaires

Prix d'adjudication TTC.

Ce tarif peut cependant varier selon les ventes et les acquéreurs potentiels doivent consulter les conditions particulières et publicités de chaque vente et se renseigner auprès de la maison de ventes.

Le tarif est également annoncé verbalement lors du début de la vente aux enchères.

L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants :

**-en espèces** : jusqu'à 1 000 € frais et taxes compris pour les ressortissants français, jusqu'à 15 000 € frais et taxes compris pour les ressortissants étrangers non-professionnels sur présentation de leurs papiers d'identité et un justificatif de domicile fiscal. Le plafond s'étend à l'ensemble des lots d'une même vente avec justificatif d'une adresse. **Sauf pour les métaux précieux et bijoux où vous devrez**

**impérativement régler par un autre moyen de paiement**

**-par chèque bancaire avec garantie**

**-par virement bancaire** : les frais bancaires sont à la charge exclusive de l'adjudicataire

**-les chèques étrangers ne sont pas acceptés**

Le paiement de l'intégralité du prix d'adjudication n'est pas soumis à l'obtention du certificat de libre circulation.

L'opérateur de ventes se réserve le droit du paiement total ou partiel du bordereau et des frais d'expédition par terminal de paiement électronique et carte bancaire dès l'adjudication prononcée. Dans le cadre d'utilisation frauduleuse de carte bancaire, l'opérateur de ventes se réserve le droit d'être subrogé par un établissement bancaire et assurance pour toutes poursuites.

## 6- Retrait des achats et transfert des risques

Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant acquittement complet des sommes dues. L'enlèvement se fait à la fin de la vente sur présentation du bordereau d'adjudication. En cas de paiement par chèque non certifié ou par virement, la maison de vente se réserve le droit de différer la délivrance des objets jusqu'à encaissement.

Dès l'adjudication, les objets sont placés sous l'entière responsabilité de l'acquéreur. Il appartient à l'adjudicataire de faire assurer le lot dès l'adjudication. Il ne pourra tenir responsable Anne CAUDESAYGUES SARL ou Maître Anne CAUDESAYGUES commissaire-priseur judiciaire en cas de vol, perte ou dégradation de son lot, après l'adjudication, ou encore en cas d'indemnisation insuffisante par son assureur.

Il est rappelé aux adjudicataires qu'ils sont responsables des dommages causés ou subis lors de l'enlèvement de leurs lots à savoir les dommages corporels s'ils blessent quelqu'un, s'ils se blessent ou si une personne de leur équipe se blesse qu'elle soit ou non leur salarié, mais aussi des dommages causés aux lots des autres adjudicataires ainsi qu'à l'immeuble.

Pour les ventes à la salle, les objets sont à retirer à l'Hôtel des Ventes de CAHORS 1206 route de Figeac. En cas d'enlèvement différé et au-delà de 30 jours, il sera perçu des frais de gardiennage de 6€ HT par jour pour les

meubles, 2 € HT par jour pour les objets d'encombrement moyen, 10 HT euros pour les véhicules courants ( Pour les véhicules de prestige conditions particulières )

Dans les cas d'achat sur ordres, enchères par téléphone, la maison de ventes propose une expédition via via transporteur A LA CHARGE EXCLUSIVE DE L'ACHETEUR

-En cas de refus de ces moyens de transport la maison de ventes prendra des frais d'emballage de 25 euros ttc en envoi R1 jusqu'à 5kg – Au-delà, nous consulter. SANS AUCUNE ASSURANCE NI RECOURS.  
En sus des frais de transport par le moyen de transport que l'acquéreur préférera, ses frais de transport seront à la charge exclusive de l'acquéreur, aucun envoi ne sera fait sans règlement préalable de ses frais de transport. La maison de ventes ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dégradations, pertes, vols ou quelconque accident causés par le transport des objets par quelque transporteur que ce soit.

#### **7- Défaut de paiement**

A défaut de paiement par l'adjudicataire dans un délai de deux mois à compter de la date de l'adjudication et après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant.

Si le vendeur ne formule pas cette demande, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

Dans tous les cas Anne CAUDESAYGUES SARL ou Maître Anne CAUDESAYGUES commissaire-priseur judiciaire se réserve le droit de réclamer à l'adjudicataire défaillant :

- des intérêts aux taux légal majoré de cinq points
- le remboursement des coûts supplémentaires engendrés par sa défaillance, y compris les frais de stockage, de transport, de catalogue, etc...
- le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et
  - Soit le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères,
  - Soit l'estimation basse, si la vente est résolue de plein droit

Anne CAUDESAYGUES SARL ou Maître Anne CAUDESAYGUES commissaire-priseur judiciaire se réserve également de procéder à toute compensation avec des sommes dues à l'adjudicataire défaillant. La maison de ventes se réserve d'exclure de ses ventes futures, tout adjudicataire qui aura été défaillant ou qui n'aura pas respecté les présentes conditions générales d'achat.

#### **6- Législation applicable aux biens culturels**

L'État peut exercer, sur toute vente publique d'œuvres d'art ou sur toute vente de gré à gré d'œuvres d'art réalisée dans les conditions prévues par l'article L. 321-9 du code de commerce, un droit de préemption par l'effet duquel il se trouve subrogé à l'adjudicataire ou à l'acheteur. La déclaration, faite par autorité administrative, qu'elle entend éventuellement user de son droit de préemption, formulée, à l'issue de la vente, entre les mains de l'officier public ou ministériel dirigeant les adjudications ou de l'opérateur habilité à organiser la vente publique ou la vente de gré à gré.

La décision de l'autorité administrative doit intervenir dans le délai de quinze jours après la vente publique ou après la notification de la transaction de gré à gré. Anne CAUDESAYGUES SARL ou Maître Anne CAUDESAYGUES commissaire-priseur judiciaire ne pourra être tenu pour responsable des conditions de la préemption par l'État français.

L'exportation de certains biens culturels est soumise à l'obtention d'un certificat de libre circulation pour un bien culturel. Anne CAUDESAYGUES SARL ou Maître Anne CAUDESAYGUES commissaire-priseur judiciaire et/ou le vendeur ne sauraient en aucun cas être tenus responsables en cas de refus dudit certificat par les autorités.

#### **7- Compétences législative et juridictionnelle**

Conformément à l'article L. 321-17 du Code de commerce, les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion de prises et ventes volontaires et judiciaires de meubles aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication ou de la prise.

En cas de litige, il est possible de saisir le commissaire du gouvernement, afin de rechercher une solution amiable au conflit

Tous les litiges relatifs aux présentes conditions et aux ventes aux enchères seront régis exclusivement par la Loi française et soumis au Tribunal compétent de Cahors, quel que soit le lieu de résidence de l'acheteur ou du vendeur

Afin de mettre un terme à un litige survenu après la vente entre le vendeur et l'acquéreur, Enchères 46 Anne Caudesaygues SARL se réserve le droit discrétionnaire d'acquérir de l'acquéreur le(s) bien(s) et de le revendre pour son compte, y compris aux enchères publiques, selon les conditions prévues par l'article L. 321-5 II du Code de commerce. r.

#### **8- Législation sur les ventes de véhicules**

En raison de la réforme des cartes grises vous ne pourrez réaliser votre nouvelle carte grise que chez un professionnel. En aucun cas l'étude ne pourra être tenue responsable des difficultés d'immatriculation.

#### **Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères**

##### **TEMIS**

Anne CAUDESAYGUES SARL et Anne CAUDESAYGUES Hôtel des Ventes est abonné au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425. Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de Anne CAUDESAYGUES SARL et Anne CAUDESAYGUES Hôtel des Ventes ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS. (1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service. L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par Anne CAUDESAYGUES SARL et Anne CAUDESAYGUES Hôtel des Ventes. La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par Anne CAUDESAYGUES SARL et Anne CAUDESAYGUES Hôtel des Ventes est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

#### (2) Organismes autorisés à consulter le Fichier

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com), menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires -priseurs ».

(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, Anne CAUDESAYGUES SARL et Anne CAUDESAYGUES Hôtel des Ventes pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser

temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre. Page 4 sur 9 L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com) gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

(4) Durée d'inscription Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS. L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(5) Responsabilités Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et Anne CAUDESAYGUES SARL et Anne CAUDESAYGUES Hôtel des Ventes ont tous deux la qualité de responsable de traitement. CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS. en tant qu'abonné est responAnne CAUDESAYGUES SARL et Anne CAUDESAYGUES Hôtel des Ventessable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(6) Droits des personnes Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- Pour les inscriptions réalisées par Anne CAUDESAYGUES SARL et Anne CAUDESAYGUES Hôtel des Ventes : par écrit auprès de Anne CAUDESAYGUES SARL et Anne CAUDESAYGUES Hôtel des Ventes 1206 route de Figeac à Cahors 46000

- Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail [contact@temis.auction](mailto:contact@temis.auction). Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation. L'enchérisseur dispose également du

droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS. Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur [www.temis.auction](http://www.temis.auction).

(7) Coordonnées de l'Enchérisseur Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer Anne CAUDESAYGUES SARL et Anne CAUDESAYGUES Hôtel des Ventes de tout changement concernant ses coordonnées de contact.



**Anne CAUDESAYGUES**  
Commissaire-priseur judiciaire